

Communiqué de presse de Jacques Brotchi, Sénateur MR

A l'occasion de la journée mondiale de la Santé du 7 avril prochain et de la journée mondiale de la tuberculose qui vient d'avoir lieu le 24 mars dernier, le sénateur Jacques Brotchi a tenu à interpeller hier en séance plénière du Sénat la Ministre de la Santé sur la tuberculose multi-résistante aux médicaments standards.

Selon des récentes estimations, il y aura entre 2011 et 2015 plus de 2 millions de nouveaux cas de tuberculose multi-résistante ! C'est un signal qui doit nous pousser à poursuivre sans relâche le combat contre cette maladie !

L'initiative **Halte à la tuberculose** lancée par l'OMS a permis de réaliser de grandes avancées, en améliorant notamment considérablement le traitement de la tuberculose. Ces 15 dernières années, plus de 40 millions de personnes ont été soignées dans le cadre de cette initiative.

Malheureusement, les fonds alloués à la mise en œuvre de l'initiative restent largement insuffisants, de même que ceux destinés à la recherche d'outils supplémentaires dont le besoin se fait pourtant cruellement sentir.

Jacques Brotchi a donc posé à la Ministre les questions suivantes :

- La Belgique participe-t-elle à la mise en œuvre de l'initiative **Halte à la tuberculose** et, le cas échéant, dans quelle mesure ? Quels moyens concrets notre pays investit-il sur le plan national et international afin de débarrasser la planète de l'une des maladies infectieuses les plus meurtrières pour l'humanité ?
- En France, les données nationales de surveillance de la tuberculose publiées par l'Institut de veille sanitaire pour 2009 mettent en évidence une baisse du nombre des cas de tuberculose d'une ampleur jamais atteinte. Qu'en est-il de la Belgique ? Dans notre pays, depuis le début des années 90, on assiste au contraire à un réel ralentissement de la décroissance du nombre de nouveaux cas. Me le confirmez-vous ? Disposons-nous de statistiques récentes et détaillées ? Au cours des dernières années, avons-nous, à l'instar d'autres états européens, renforcé nos mesures de contrôle et de lutte contre la tuberculose ? Quelles sont, dans notre pays, les cibles les plus fragiles de cette maladie ? Les autorités déploient-elles des moyens de dépistage et de soins à l'égard de ces cibles-là en particulier ?

La Ministre de la Santé a expliqué qu'un registre belge de la tuberculose existe grâce à la mise en commun des registres de la Flandre, de la Wallonie et de la Région bruxelloise. Chaque communauté doit déclarer les cas de tuberculose active ; le rapport pour l'année 2009 vient d'être publié.

Au niveau du traitement, le projet BELTA-TBnet permet de soigner tous les malades tuberculeux multi et ultra résistants de façon adéquate. Il intervient également dans le financement de la médication, et l'accompagnement social et infirmier des patients. Ce projet pilote a débuté en 2005 et a été transformé par l'INAMI en décembre 2010 en un financement structurel (A.R. du 23 décembre 2010). Ce projet est mené par la BELTA qui chapeaute 2 organisations sœurs (VRGT et FARES).

Au niveau international, ces deux organisations sœurs collaborent avec l'ECDC, des collègues des pays voisins et de l'Europe de l'Est, et sont impliquées dans la rédaction d'un nouveau plan avec la

section européenne de l'OMS. L'initiative « Halte à la Tuberculose » est un partenariat très large, dont sont membres des ONG belges.

La Ministre de la Santé a également ajouté que l'augmentation du nombre de cas de tuberculose n'est pas dû à la nouvelle forme résistante de la tuberculose, mais est une conséquence de la pauvreté et de très faibles conditions de vie. Le meilleur rempart contre l'apparition de la tuberculose est donc la lutte contre la pauvreté.